

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 février 2010

CP 10/02-17

L'an deux mil dix, le 22 février à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, et Bénech ;

Etait excusé : M. Etienne Astoul.

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2009**

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années les travaux d'équipement des collectivités, notamment ceux liés à l'alimentation en eau potable.

Les programmes ainsi adoptés sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Quelle que soit l'origine des financements, ces programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention du Département identiques, à savoir :

- 40 % (20 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la distribution,

- 60 % (40 % subvention principale, 20 % subvention complémentaire) pour la qualité.

A ces subventions départementales, viennent s'ajouter, sur un certain nombre d'opérations, les aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, à partir de ses lignes d'interventions traditionnelles et avec le programme Solidarité Urbain Rural (S.U.R.).

Afin de conserver des modalités d'interventions aussi justes et rationnelles que possible, pour l'ensemble des dossiers, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrages et, d'autre part, d'affirmer notre volonté politique, l'Assemblée départementale, lors du Budget Primitif 1999, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris participation de l'Agence de l'eau de :

- 60 % pour le traitement,
- 40 % pour la distribution.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection, ...) pouvant faire l'objet de déplafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces réajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2009

II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU

III - LES MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSES

IV - LE RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL

I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2009

1 - Opérations retenues sur des crédits départementaux pour des subventions en capital

Maitre d'Ouvrage	Opérations		Subventions du Conseil Général			Dates de décision de la Commission Permanente
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT	Principale €	Complémentaire €	Total €	
Commune de Corbarieu	Réseau - Extension secteur de Gerbage	45 421	9 084 (20%)	9 084 (20%)	18 168 (40%)	27/04/09
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseaux	51 000	10 200	10 200	20 400	27/04/09
	- Equipement des réservoirs en débitmètres et analyseurs de chlore	35 000	7 000	7 000	14 000	
	- à Albias - Réhabilitation du réseau rue des Couffets	34 500	6 900	6 900	13 800	
	- à Albias - Réhabilitation du réseau rue du Maquis et du Presbytère	44 300	8 860	8 860	17 720	
	- à Nègrepelisse - Extension du réseau en zone artisanale	39 400	7 880	7 880	15 760	
	- à Saint Etienne de Tulmont - Extension du réseau chemins de Rastels et de Souliès	-----	-----	-----	-----	
	TOTAL :	204 200	40 840 (20%)	40 840 (20%)	81 680 (40%)	
S.E. d'Auvillar	Réseau - à Auvillar - Réfection du réseau rue Gérard	12 390	2 478 (20%)	2 478 (20%)	4 956 (40%)	27/04/09
S.E. de Beaumont de Lomagne	Station - Equipement de la station de production avec un système de désinfection au chlore gazeux	65 000	26 000 (40%)	13 000 (20%)	39 000 (60%)	
S.E. de Beaumont de Lomagne	Réseau - à Sérignac - Renouvellement du réseau sur le chemin de ceinture du village	37 000	7 400 (20%)	7 400 (20%)	14 800 (40%)	27/04/09
S.I.A.E.P. de Cazes Mondenard	Réseau - à Cazes Mondenard - Renouvellement de la conduite sur la RD 34	53 747	10 749 (20%)	10 749 (20%)	21 498 (40%)	27/04/09
S.I.A.E.P. de Cazes Mondenard	Réseau - Renouvellement de la conduite de la station de Ladoux au réservoir de Sauveterre	94 634	18 927 (20%)	18 927 (20%)	37 854 (40%)	27/04/09
S.E. de Dunes Donzac	Réseau - à Dunes - Renouvellement d'une conduite au lieu dit La Luche	18 221	3 644 (20%)	3 644 (20%)	7 288 (40%)	27/04/09
S.E. de Garganvillar	Réseau - Réhabilitation du réseau du réservoir de Castelferrus au village de Saint Aignan - 3ème tranche	84 000	16 800 (20%)	16 800 (20%)	33 600 (40%)	23/07/09
S.E. de Lauzerte Montaigu	Réseau - à Lauzerte - Extension au lieu dit Bouxac	15 680	3 136 (20%)	3 136 (20%)	6 272 (40%)	27/04/09
S.E. de Lauzerte Montaigu	Réseau - à Sainte Juliette - Renforcement pour le village de Guittard	28 709	5 742 (20%)	5 742 (20%)	11 484 (40%)	27/04/09

S.I.A.E.P du canton de Lavit	Réseau - Extension et renforcement à Gensac (dans le village) et à Montgaillard (dans le village vers Castelbeil et plaine de Montcenpey)	49 500	9 900 (20%)	9 900 (20%)	19 800 (40%)	27/04/09
S.I.A.E.P. de la Région de Maubec	Réseau - à Le Cause - Renouvellement dans la traverse du village	300 000	60 000 (20%)	60 000 (20%)	120 000 (40%)	27/04/09
TOTAL SUBVENTIONS EN CAPITAL		1 008 502	214 700	201 700	416 400	

2 - Opérations retenues sur des crédits départementaux pour des subventions en annuités

Maitre d'Ouvrage	Opérations		Subvention du Conseil Général en Annuités €	Dates de décision de la Commission Permanente
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT		
S.I.E.A de Montpezat Puylaroque	Réseaux			
	- à Montpezat de Quercy - Remplacement du réseau rue Cariben	39 501	15 800	27/04/09
	- à Puylaroque - Réfection du réseau quartier le Moulinal	56 800	22 720	
	- à Lapenche - Renforcement du réseau route de Belfort	84 525	33 810	
	- à Saint Georges - Renforcement du réseau Quartier Ferrié	48 760	19 504	
	- 1ère tranche de renforcement du réseau de Cayriech (Cap Gros) à Septfonds (Grézelets)	461 725	184 690	
	- 2ème tranche travaux sur le réseau à Montpezat, Auty et Montalzat	42 755	17 102	
TOTAL :	734 066	293 626 (40%)		
Syndicat Intercommunal de distribution des eaux de Valence - Moissac-Puymirol	Réseau - Renforcement du réseau sur le secteur Ouest depuis la station de Malause jusqu'au château d'eau de Montjarroux (Valence d'Agen) - 1ère tranche	983 725	393 490 (40%)	27/04/09
TOTAL SUBVENTIONS EN ANNUITES 2009 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		1 717 791	687 116	
TOTAL PROGRAMME PRINCIPAL 2009 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		2 726 293	901 816	

II - INTERVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE SUR LES DOSSIERS RETENUS EN PROGRAMMATION 2009

Maître d'Ouvrage	Opérations		Subventions Agence de l'Eau
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT	Crédits traditionnels + Crédits SUR
S.E. de Beaumont de Lomagne	Station - Equipement de la station de production avec un système de désinfection au chlore gazeux	59 850	17 955
TOTAL		59 850	17 955

III - MONTANTS DÉFINITIFS PROPOSÉS POUR L'INTERVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL, SUITE AUX DÉCISIONS D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Maitre d'Ouvrage	Opérations		Subventions du Département €
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT	
S.E. de Beaumont de Lomagne	Station - Equipement de la station de production avec un système de désinfection au chlore gazeux	65 000	21 045
TOTAL		65 000	21 045

IV - RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

PROGRAMMATION 2009		PROGRAMME DÉPARTEMENTAL		
BÉNÉFICIAIRES	OPÉRATIONS	PRINCIPAL article 2041440 sous-fonction 61	COMPLÉMENTAIRE article 2041441 sous-fonction 61	ANNUITÉS article 2041482 sous-fonction 61
		Montant	Montant	Montant
S.E. de Beaumont de Lomagne	Station - Equipement de la station de production avec un système de désinfection au chlore gazeux	21 045	---	---
TOTAL		21 045	---	---

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur la proposition susvisée qui consiste à la diminution des subventions principales (article 2041440 - sous-fonction 61), et complémentaires (article 2041441 - sous-fonction 61) suite à l'aide accordée par l'agence de bassin.

Je vous précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 2041440 - sous-fonction 61 :

- Autorisation de programme 2009 :	214 700 €
- Engagé à ce jour :	188 700 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	21 045 €
- Disponible :	4 955 €

Article 2041441 - sous-fonction 61 :

- Autorisation de programme 2009 :	201 700 €
- Engagé à ce jour :	188 700 €
- Engagé suite à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
- Disponible :	13 000 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide, comme suit, la diminution des subventions principales (article 2041440 – sous-fonction 61, et complémentaires (article 2041441 – sous-fonction 61) suite à l'aide accordée par l'agence de bassin :

PROGRAMMATION 2009		PROGRAMME DÉPARTEMENTAL		
BÉNÉFICIAIRES	OPÉRATIONS	PRINCIPAL article 2041440 sous-fonction 61	COMPLÉMENTAIRE article 2041441 sous-fonction 61	ANNUITÉS article 2041482 sous-fonction 61
		Montant	Montant	Montant
S.E. de Beaumont de Lomagne	Station - Equipement de la station de production avec un système de désinfection au chlore gazeux	21 045	---	---
TOTAL		21 045	---	---

- Précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet aux articles 2041440 et 2041441, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,